



Les indemnités et dédommagement suite à une décision de juge

Par **Françoise**, le **30/12/2010** à **10:36**

Bonjour, rnvoici ma question rnrlorsqu'un juge en cours d'appel chambre correctionnel donne son verdictrnsomme à payer pour dédommagement frais action civile rnou indemnité à valoir sur le préjudicerncomment fait-il pour evaluer cette sommernles personnes condamnées doivent -elles produire leurs moyens d'existences avant à leur avocat ou au tribunal ou après quand les décisions sont prisesrnquestions que j'ai à débattre et auxquelles je ne sais pas répondre rnrmerci beaucoup

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:43**

Le juge décide selon les demandes faites et les arguments des parties, avec en appui les documents.rnSi une des parties ne fournit pas de preuves à son argumentation, le juge ne pourra donc pas en tenir compte